

Elimination des déchets

Sécurité et respect du personnel, économie, hygiène.

Sécuriser l'élimination des déchets par l'application de la réglementation, réaliser des économies en rationalisant le tri à la source.

Consignes générales

Elles consistent, notamment, à **se laver les mains**, à **manipuler avec soin les objets tranchants et piquants** et à les jeter immédiatement après usage dans un conteneur, à ne pas recapuchonner les aiguilles, à désinfecter ou stériliser convenablement les instruments ou à les jeter après utilisation selon le cas à porter un équipement de protection personnel adapté aux diverses situations (gants, masque, blouse, tablier, lunettes).

Références législatives, réglementaires et normatives

Références législatives, réglementaires et normatives
« Élimination des déchets d'activités de soins à risques » guide technique Ministère de l'emploi et de la solidarité décembre 1998

Définitions et abréviations

DAOM: déchet assimilé aux ordures ménagères : papiers, emballages, coton non souillé
DASRI: déchet d'activité de soin à risque infectieux : matériels ou matériaux piquants-coupants-tranchants potentiellement contaminés, déchets anatomiques humains
DCC: déchet à caractère confidentiel : papiers, étiquettes comportant des informations confidentielles

Elimination des déchets

DAOM

Déchet à éliminer dans les poubelles de ville en respectant le tri

DASR

Collecteurs normés NF X 30 500 pour les objets coupants, piquants ou tranchants,



Sacs normés NF X 30 501 ou cartons plastifiés pour les DASRI mous



DCC

Déchet à éliminer dans les poubelles de ville après destruction

Entreposage

Ces lieux d'entreposage doivent être réservés à l'entreposage du "sale", avoir une superficie suffisante, être facilement lavables et désinfectables, être protégés contre la pénétration des animaux, être sécurisés contre le vol...